

## **RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

### **POUR L'EXERCICE 2019**

Obligatoire depuis 1992, le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) doit être présenté au Conseil municipal dans un délai maximum de deux mois avant l'examen du budget primitif.

Par ailleurs, les articles L2312-1 et L3312-1 du CGCT relatifs au DOB, imposent la présentation au Conseil Municipal d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires.

Ainsi, l'objet de la commission est non seulement de présenter les grandes masses budgétaires mais aussi la structure et la gestion de la dette et enfin de permettre aux différents groupes d'effectuer des propositions.

Afin d'améliorer la sincérité du budget, il a été décidé de reprendre les résultats 2018 dès le budget primitif. Cela évite d'inscrire des recettes d'emprunt importantes au BP qui ne sont pas contractées par la suite.

Aujourd'hui, les résultats 2018 ne sont pas communicables car il reste encore à contrôler la concordance entre les comptes de la Trésorerie et ceux de la Ville. En revanche, les montants définitifs seront intégrés au BP.

Certains chiffres annoncés ne sont que des estimations, les montants indiqués seront modifiés en fonction de nouvelles informations et des notifications correspondantes.

Les réunions d'arbitrage budgétaire avec les services sont en cours et la non connaissance des dotations de l'Etat et de certaines recettes rendent difficile le calcul du BP 2019.

#### **I- BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019**

Malgré un contexte incertain, les principales orientations ont été définies :

- Evolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement
- Pas d'augmentation des taux d'impôts locaux
- Maintien des politiques tarifaires, sociales et évènementielles
- Réforme des rythmes scolaires
- Stabilité de l'autofinancement

Rappel du Budget Primitif 2018 (hors résultat 2018) :

Dépenses : 10 956 939€

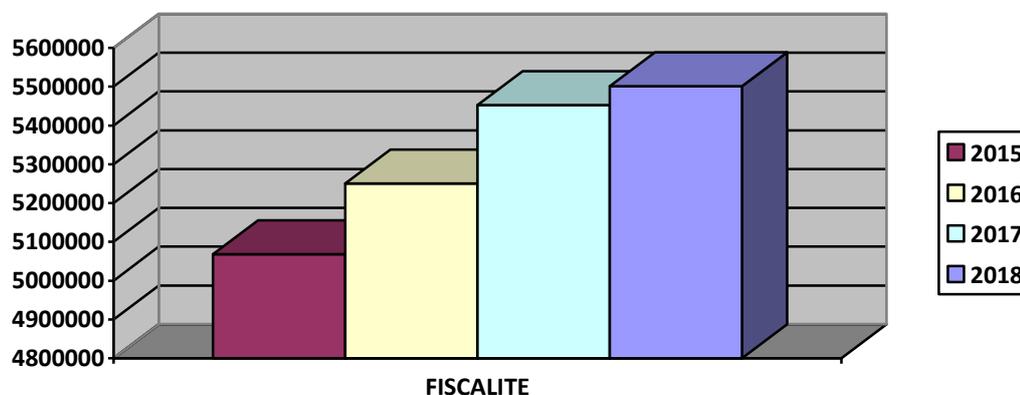
Recettes : 11 262 273€

Autofinancement : 305 334€

## 1) RECETTES

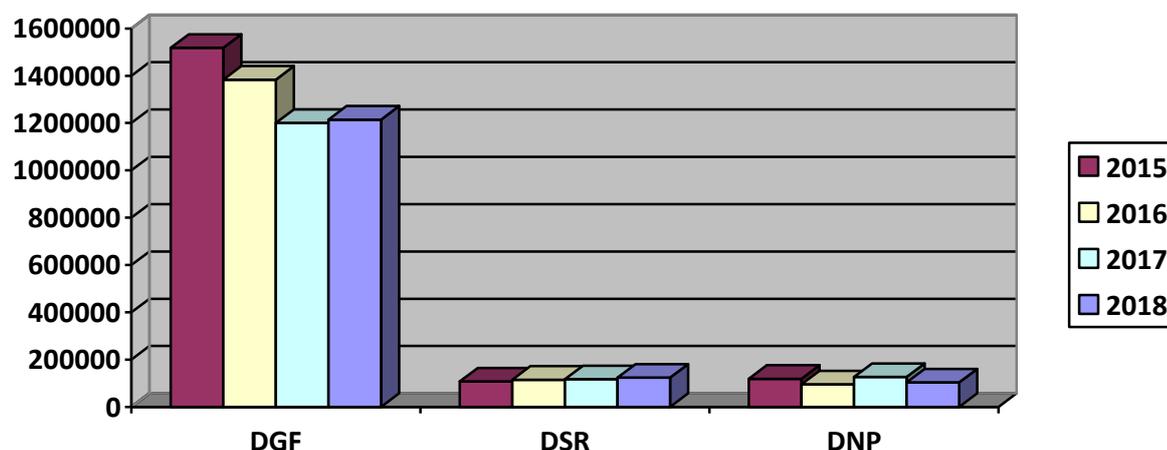
- Fiscalité : non notifié à ce jour  
Pas d'augmentation des taux en 2019. Poursuite de la réforme d'exonération de la taxe d'habitation pour certains contribuables avec compensation de la part de l'Etat

2015	2016	2017	2018
5 068 375	5 250 000	5 452 258	5 501 328



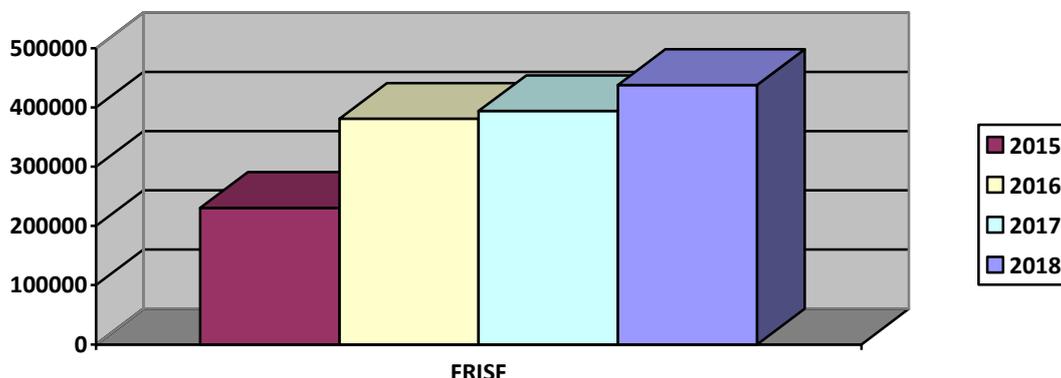
- Dotations : 1 482 052€  
La DGF, la DSR, la DNP et le FSRIF seront communiqués ultérieurement mais les premières informations laissent entendre une stabilisation des dotations. Ainsi, les montants estimés, pour 2019, sont :  
DGF : 1 226 395€  
DSR : 135 152€  
DNP : 120 505€

	2015	2016	2017	2018
DGF	1 517 798	1 383 751	1 200 386	1 214 644
DSR	107 440	114 960	117 000	124 000
DNP	118 847	95 077	126 000	103 000



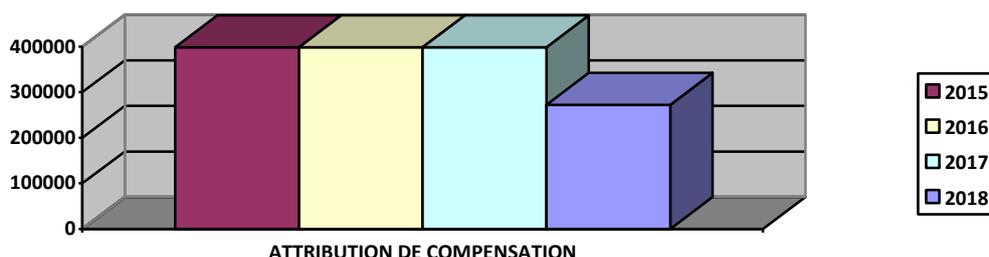
- FSRIF : 462 213€

	2015	2016	2017	2018
<b>FRISF</b>	<b>230 700</b>	<b>381 000</b>	<b>394 000</b>	<b>438 000</b>



- Tarification :  
Maintien de la politique tarifaire notamment au quotient familial. Pas d'augmentation des tarifs pour les familles en ce qui concerne la prestation telles que la restauration scolaire, les accueils de loisirs ou la structure petite enfance. Prise en compte de la réforme des rythmes scolaires, à compter de septembre 2019.
- Subventions :  
Candidature aux différents appels à projet mis en place dans ces certains secteurs (culture, enfance, jeunesse).  
Maintien des subventions actuelles octroyées pour les structures petite enfance, accueil de loisirs, centre social.
- Intercommunalité :  
Le versement du contingent incendie a été repris par Marne et Gondoire. En revanche, cette année, comme aucun transfert de compétences n'est envisagé, l'attribution de compensation reste identique soit 272 300€.

2015	2016	2017	2018
<b>398 804</b>	<b>398 804</b>	<b>398 804</b>	<b>272 296</b>

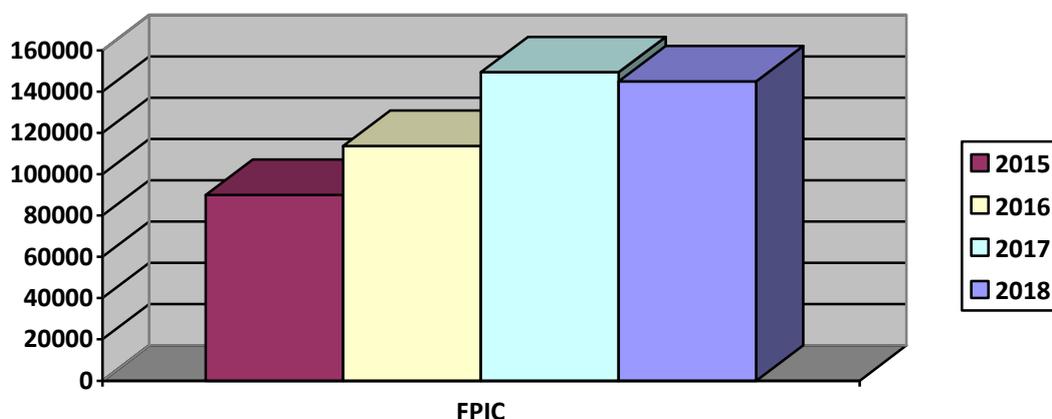


## 2) DEPENSES

- Les frais de personnel (chapitre 011 + 012+ 65)  
BP 2018 : 7 093 393€ + 1 décision modificative de + 90 000€  
Augmentation maîtrisée en 2019, au vu du réalisé 2018 et des augmentations réglementaires (avancement d'échelon, de grade, cotisations et charges).  
Création de postes nécessaires au fonctionnement de certains services et réorganisation du fait de la réforme des rythmes scolaires. Mise en place du nouveau régime indemnitaire.  
Augmentation du budget de formation et de l'action sociale en faveur des agents.
- Associations : les montants 2019 sont en cours d'étude mais le dispositif 2018 sera reconduit. Les chèques loisirs seront également intégrés.
- Les dotations aux amortissements : en cours de calcul  
L'évolution de ce poste reste aléatoire puisqu'il dépend du nombre, du montant et du type de matériel acheté.
- Charges à caractère général :  
Des marges de manœuvre ont encore été dégagées sur le chauffage et sur certaines prestations exécutées par les entreprises (éclairage public, bâtiments, voirie).
- Prélèvements obligatoires  
Le Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales n'a pas été encore notifié mais les informations en cours permettent d'estimer le montant 2019 à 122 219€.  
Le prélèvement pour nombre de logements insuffisants régresse depuis 3 ans suite à la réalisation de constructions immobilières pour être maintenu à 30 000€ en 2019.

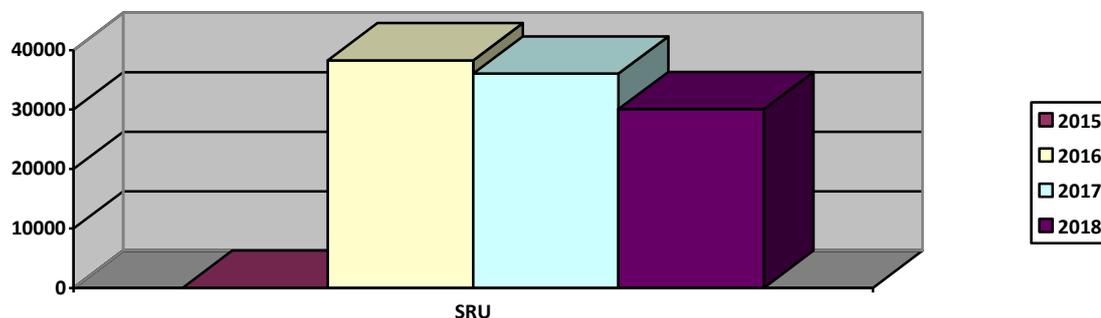
#### FPIC

2015	2016	2017	2018
90 000	113 728	149 459	145 000



## LOI SRU

2015	2016	2017	2018
0	38 260	36 040	30 058



## II- BUDGET D'INVESTISSEMENT 2019

### 1) RECETTES

- Subventions : 289 046€
- Taxe d'aménagement : 50 000€
- FCTVA : en cours de calcul
- Dotations aux amortissements : en cours de calcul
- Avances forfaitaires sur marchés : en fonction des projets retenus
- Autofinancement : 300 000€
- Emprunt à définir

### 2) DEPENSES

Les dépenses d'investissement se caractérisent par deux objectifs :

-poursuivre la politique d'acquisition foncière afin d'augmenter le patrimoine de la Ville et permettre l'implantation de différentes activités : services publics locaux, activités économiques et commerces de proximité.

-maintien des projets de développement du territoire : construction de nouveaux équipements dans le cadre de la tranche 2 du Parc des Sports, redynamisation du centre-ville (aménagement, circulation, stationnement, affectation des services publics locaux).

Il s'agit **d'estimations-de fourchette de montant** correspondants aux recensements des propositions d'investissement des services et non de chiffres définitifs ou de validations :

### **PROJETS :**

	<b>FRAIS D'ETUDES/BUREAU DE CONTROLE</b>	<b>TRAVAUX</b>
Parc des Sports tranche 2	10 000€	1 285 000€
La Poste	6 800€	93 500€
Le Nouveau Cabinet Médical	3 528€	240 000€
Le Centre-Ville	45 000€	700 000€

### **TRAVAUX PATRIMOINE COMMUNAL**

Bâtiments communaux divers : isolation, réhabilitation, sécurisation, réaménagement/déménagement services publics, travaux divers...	525 000€
Ecoles	360 000€
ADAP	40 000€

### **TRAVAUX DE VOIRIE**

Programme annuel de réfection de voirie	235 000€
Eclairage public	150 000€
Enfouissement/raccordement de réseaux	50 000€
Signalisation et itinéraires doux	45 000€

### **INFORMATIQUE**

Matériel	35 000€
Logiciels	12 000€

### **MATERIELS ET MOBILIERS**

Parc automobile	20 000€
Matériels divers (outillage, fournitures, appareils électriques, matériel audio, luminaires, extincteurs, mobiliers urbain, vidéo surveillance, rayonnage, livres...)	190 000€
Mobilier divers (tables, chaises, meubles divers, accessoires aménagement)	60 000€

intérieurs...)	
----------------	--

### **ACQUISITIONS FONCIERES**

Investissement patrimoine	1 000 000€
Opérations spécifiques (Franprix et ex-Intermarché)	2 500 000€

### **REMBOURSEMENT DE LA DETTE**

Capital d'emprunt	727 000€
-------------------	----------

### **DIVERS**

Dépenses imprévues	80 000€
--------------------	---------

Le Budget Primitif ne comportera aucun engagement pluriannuel.

## **III- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE :**

### **1) STRUCTURE DE LA DETTE**

Encours total de la dette au 01 janvier 2019 : 5 691 518 €

Il est composé de 16 emprunts non structurés basés sur du taux fixe ou du taux variable.

La dette est indexée :

- à 80% sur du taux fixe allant de 0% à 4,73%
- à 20% sur des taux variables ou révisables

Les taux d'intérêts sont restés très bas en 2018. Cette année, les prévisions de crédits contiennent à la fois une diminution de charge sur les emprunts existants et une provision légèrement élevée en cas de remontée des taux pour les contrats à venir. Légère baisse de 180 000€ à 176 000€.

En raison du vieillissement de la dette, le capital de la dette augmente en investissement pour atteindre 727 000€ (contrats à venir inclus).

### **2) GESTION DE LA DETTE**

En 2019, la Commune affiche un ratio d'endettement par habitant de 586€ très inférieur à la moyenne de la strate de 849€ par habitant.

L'estimation de l'emprunt, variable d'ajustement entre les dépenses et les recettes d'investissement, s'effectuera en fonction des projets d'investissement retenus.

Le recours à l'emprunt sera réalisé le plus tard possible dans l'année de manière à ne pas augmenter inutilement les dépenses. Les taux variables restent attractifs non

seulement par leur faible montant mais aussi par la souplesse de leur renégociation et les moindres frais bancaires initiaux. De plus, le niveau des emprunts à taux fixe est également intéressant. L'arbitrage entre fixe et variable s'effectuera en toute transparence selon les conditions les plus avantageuses du moment.